

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE



CHAMPÉON



Liste des emplacements réservés

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Municipal en date du :

Jack Guittot
Le Maire. 13 FEV. 2001

A T E L I E R 8 1/2

J A C K G U I T T O T - U R B A N I S T E S F U

A n n e - C é c i l e M O R O N - C h a r g é e d ' É t u d e

8bis, Boulevard Foch - 49100 ANGERS - Tel. 02.41.23.13.23

Fax. 02.41.23.13.29 - E-mail. atelier8etdemi@wanadoo.fr



LES EMBLEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés dépendent directement de la stratégie d'aménagement retenue par la commune.

Ils concernent les secteurs où des opérations d'intérêt général ont été envisagées, à court et moyen terme et correspondent à la création et l'aménagement de voiries, dessertes et cheminements piétons.

N° emplacement réservé	Superficie	N° parcelles	Désignation	Organisme public bénéficiaire
①	280 m ²	417, 708, 797	Création d'un accès piétonnier depuis la rue centrale du bourg vers la zone NAh, en vue de l'urbanisation future de celle-ci.	commune
②	360 m ²	758, 731, 798, 1161, 797	Création d'un accès routier depuis la rue centrale du bourg vers la zone NAh, en vue de l'urbanisation future de celle-ci.	commune
③	150 m ²	61	Aménagement du carrefour de la rue de la Touche et de la rue du Bois-Hue, en vue de l'urbanisation future de la zone NAh et de l'amélioration de l'entrée ouest du village.	commune